

## Séance du 4 mars 2021

Date de la convocation 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.

Présents : Mesdames : Alvernhe, Boudou, Gayraud, Prompt.

Messieurs : Angles, Boissonnade, Carrière, Christmann, Daures, Fabre, Julien, Négrié, Mallevialle, Rivière, Vidal.

M. Jean-Marie Daures a été nommé secrétaire et a accepté.

### **Mouvement de personnel :**

Les dépôts des demandes concernant les offres d'emplois ont été fait le 14 janvier 2021 (date buttoir pour les dépôts de candidatures au 14 février 2021).

Création d'un jury d'embauche pour recevoir les candidats.

#### 1 – Remplacement de l'Adjoint Technique :

Après bilan du jury d'embauche et choix de Mr le Maire, l'emploi sera pourvu à compter du 15 mars 2021 par Mr Bru Pierre-Damien,

#### 2 – Remplacement de la Secrétaire de mairie :

Après bilan du jury d'embauche et choix de M.le Maire, le poste sera pourvu au 1<sup>er</sup> juillet 2021 par Mme Durand Christelle.

### **Travaux au quillodrome**

Le projet MECOSUN n'est pas, et ne sera pas validé, par le cabinet de contrôle.

Une solution (bac acier simple peau + pare vapeur et panneaux photovoltaïque) est retenue et de ce fait, la plus-value de 55 000 € sera annulée.

### **Parc locatif**

#### - **Appartement situé 37 place de la Loue – immeuble école maternelle**

Départ du locataire au 21 février 2021, l'appartement a été rénové et reloué au 1<sup>er</sup> mars 2021.

#### - **Appartement au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien Presbytère**

La locataire a déposé son préavis de départ pour le 5 mai 2021 et il sera reloué au 1<sup>er</sup> juin.

#### - **Rénovation énergétique**

Les combles des appartements communaux vont être isolés par le biais de l'entreprise ISOCOMBLE, ceux-ci pouvant bénéficier de l'isolation à 1 €.

#### - **Problèmes de toiture - maison de St Hilaire**

Un couvreur a été contacté, il s'agit de Mr Loigerot Stéphane des Fallières.

**Compte rendu de réunion** : néant.

### **Délibération à prendre**

#### Approbation de devis

1<sup>er</sup> devis – Réfection de volet - appartement 37 place de la Loue,

2<sup>ème</sup> devis – Pose de « Ventus » - salle des fêtes de Trémouilles.

Après discussion et délibération, les élus

APPROUVENT les devis suivants :

. Réfection de volet à 550 € H.T

. Pose de « ventus » à 1 240 € H.T.

AUTORISENT Mr le Maire à signer ces devis.

Adhésion à la convention de groupement de commandes entre le PETR – Syndicat Mixte du Lévézou et les Communes de son périmètre pour l'enseignement de l'Occitan à l'école primaire par le biais de l'association ADOC12

L'Association Départementale pour la Transmission et la Valorisation de l'Occitan en Aveyron (ADOC12) propose des interventions dans le cadre scolaire. L'école de Trémouilles a manifesté auprès de la municipalité, son intérêt pour continuer cette activité.

La dite convention avait été signée pour une durée de 3 ans. Expirant cette fin d'année, il convient de la renouveler.

Comme passé, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou propose de coordonner les interventions afin de faciliter les démarches administratives et de bénéficier de tarifs avantageux. Pour se faire, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou a délibéré la conclusion d'une convention avec l'association ADOC12, regroupant les interventions sur les différentes communes.

Il propose la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec les communes intéressées pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal de la commune de Trémouilles, après en avoir délibéré, DECIDE de passer par la présente convention de groupement de commandes avec le PETR pour l'intervention de l'association ADOC12 à l'école de Trémouilles et

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette décision.

Terrain la Plaine

Au vu de la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2007 ainsi que la convention signée le 11 décembre 2007 entre la Commune et la famille Balard. Cette convention avait pour objet l'acquisition de terrains par la commune.

Après avoir délibéré, les élus se prononcent positivement sur ce projet et DONNENT toutes délégations utiles à Mr le Maire pour réaliser cette opération et signer toutes pièces ou documents utiles à cette acquisition.

**Questions diverses**

Vu le Maire.

